



Appel à projets 2020

NOËL DE LA SOLIDARITE

Dans le cadre du dispositif « Noël de la Solidarité », le CCAS de Tours apporte son soutien aux associations dans l'organisation de leurs manifestations à destination des publics les plus isolés ou en situation de précarité.

A l'occasion des fêtes de fin d'année, et cette année plus encore du fait d'un contexte sanitaire pesant, il est en effet essentiel de pouvoir mettre ses difficultés de côté et de profiter de ces temps conviviaux pour se ressourcer.

En 2019, le CCAS a attribué au total 19 000 €, sous forme de subventions ou de cadeaux offerts (près de 300 jouets neufs) pour aider à l'organisation d'arbres de Noël, de repas conviviaux ou d'actions solidaires.

En 2020, nous souhaitons poursuivre cette action marquant ainsi l'intérêt de la Ville pour l'action des associations engagées auprès des publics fragiles. A cet effet, une enveloppe de 24 000 euros est mobilisée dans le cadre de cet appel à projets.

L'appel à projets « Noël de la Solidarité » est ouvert jusqu'au 2 octobre 2020.

Organisme demandeur :

Nom et coordonnées du représentant de l'association :

Nom et coordonnées du référent de l'action :

Nom, date et lieu de l'action ou du projet à soutenir :

Détail du projet : L'action doit s'adresser à des personnes qui habitent ou sont domiciliées à Tours.

Comment avez-vous introduit les critères ci-dessous dans votre projet ?

Solidarité : Le projet s'adresse tout particulièrement à des personnes qui en raison de leurs difficultés ou de leur isolement ne pourraient participer à d'autres moments festifs.

Convivialité : le projet doit être axé autour d'une action collective même si elle peut aussi revêtir un aspect individuel (fête commune + remise de cadeaux individuels). L'approche interculturelle ou intergénérationnelle sera vivement appréciée. De même, seront encouragées les actions organisées conjointement par des associations œuvrant sur un même territoire, dans une logique de développement du partenariat.

Eco -Citoyenneté : Le projet permet la participation active des publics à la réalisation de l'action. Par ailleurs, sa conception intègre des dimensions de développement durable et de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Innovation : Le projet doit avoir un caractère innovant. Dans l'hypothèse d'un dispositif déjà existant, l'intervention du CCAS doit permettre de donner une nouvelle dynamique à l'action (faire plus ou faire mieux), et ne saurait couvrir des frais habituellement supportés par l'association.

Nombre de personnes concernées par cette action (prévisionnel):

Nombre de familles	Nombre d'adultes	Nombre d'enfants

Budget de l'action:

<u>Nature des dépenses</u>	<u>Montant</u>	<u>Nature de recettes</u>	<u>Montant</u>
Total		Total	

Participation demandée au CCAS :

Subvention demandée :

Et/ou Nombre de jouets :

Répartition des jouets

	Nombre de jeux (unisexes)
< 1 an	
1 an à 3 ans	
3 à 6 ans	
6 à 9 ans	
9 à 12 ans	
12 à 16 ans	

En cas d'attribution de subvention ou de cadeaux, il est demandé au porteur du projet :

- De citer le CCAS de Tours comme partenaire de l'action et de faire apparaître son logo sur tout support de communication lié à l'évènement.
- De transmettre un bilan qualitatif, quantitatif et financier de l'action soutenue avant la fin du 1^{er} trimestre 2021
- **Le dossier est à envoyer par mail ou courrier avant le 02/10/2020**

Merci de joindre un RIB en cas de demande de subvention

A l'attention de Karine DELAROCHE, assistante à la Direction de l'insertion et de la solidarité

rsa@ccas-tours.fr ou CCAS de Tours - CS81237 37012 TOURS cedex